Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (2013) **Heft:** 2003

Artikel: Parti socialiste suisse : initiatives populaires à l'encan : la démocratie

directe par Internet facilite l'activisme politique au plan fédéral et

marque le primat de la communication sur la réflexion

Autor: Jaggi, Yvette

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1014133

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Ainsi les cantons qui vont imposer les bénéfices acquis à l'étranger au même taux que ceux acquis en Suisse et renoncer aux cadeaux fiscaux non justifiés. Ainsi la conseillère fédérale Widmer-Schlumpf qui se montre prête à négocier les modalités de l'échange automatique d'informations fiscales et même de l'imposition des multinationales. Ce dernier point représente un défi de taille: car si les milieux concernés ont toujours soutenu la suppression des doubles impositions, ils sont restés muets sur les nombreuses failles permettant d'éviter l'imposition de tout ou partie de leurs bénéfices. Or c'est à

cette double non-imposition ainsi qu'à une mauvaise répartition de l'assiette fiscale que le G20 veut <u>s'attaquer</u>.

Il s'agit donc d'harmoniser, d'une part, le mode de calcul de l'assiette fiscale et son partage entre les différentes filiales et, d'autre part, la façon dont les prix de transfert, les revenus de la propriété intellectuelle et les amortissements sont pris en compte par les autorités fiscales de chaque Etat pour éviter les doubles non-impositions. L'un des moyens d'y parvenir consisterait en une taxation unitaire dont le calcul obligerait chaque entreprise à présenter des comptes

consolidés au niveau mondial, les bénéfices étant répartis entre les pays, par exemple, en fonction des actifs physiques, du chiffre d'affaires et des effectifs du personnel. S'adapter à de telles contraintes internationales exigera davantage de réflexion de la part du législateur, et entraînera davantage de changements pour nos entreprises que l'initiative Minder ou que celle des Jeunes socialistes (1:12), qui passionnent tellement nos politiciens. Pour ceux-ci, le temps est venu de s'intéresser aussi à des problèmes et à des solutions d'une autre portée pour l'avenir de l'économie suisse.

Parti socialiste suisse: initiatives populaires à l'encan

La démocratie directe par Internet facilite l'activisme politique au plan fédéral et marque le primat de la communication sur la réflexion

Yvette Jaggi - 31 juillet 2013 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/23975

L'imagination, voilà ce qui semble présentement faire défaut aux partis politiques, suisses notamment, et parti socialiste compris.

En effet, il incomberait au PSS de concevoir et lancer une initiative en matière d'assurances sociales, dont le système continuera de se dégrader par pièces détachées, faute d'une nouvelle inspiration d'ensemble. Mais, convenons-en, la tâche est immense, difficile à penser et

plus encore à promouvoir.
Pourtant, c'est à cette réflexion
qu'il faudrait s'atteler, en
prenant en compte les
nouvelles données
démographiques. Non pour
réduire la croissance ou
contrer l'immigration, mais
pour améliorer la politique
sociale.

En lieu et place – usant de l'excellent outil d'interaction offert par Internet – le PSS lance le 25 juin un <u>sondage en</u> <u>ligne</u> où il offre à chacune et chacun la possibilité de sélectionner, sur une palette de six propositions d'initiative populaire fédérale formulées par le Comité directeur, celle qu'il souhaite voir finalement choisie par le Congrès du printemps prochain. Le lancement devrait suivre dans une petite année, pour dépôt en pleine campagne en vue des élections nationales de l'automne 2015.

Alors qu'il existe un <u>outil libre</u> <u>et gratuit</u> à disposition de ceux

qui se préoccupent vraiment de favoriser la participation populaire en ligne, le sondage du PSS apparaît comme une caricature de démocratie directe. On voit d'ici le dilemme du militant devant son écran, aux prises avec six textes sur autant de thèmes différents, présentés dans un ordre sans doute aléatoire. Faut-il privilégier la politique familiale? Renforcer le principe de l'égalité des salaires hommes-femmes dans la Constitution fédérale? Instaurer une taxe sur les transactions financières? Préconiser une imposition équitable des entreprises? Viser la transparence en matière de financement des partis? Ouvrir le droit de la nationalité et faciliter l'accès à la citovenneté des immigrés des deuxième et troisième générations?

A l'embarras du choix, les quelque 2'430 premiers participants au sondage ont répondu par un non-choix embarrassant. Quatre projets recueillent le soutien de 20 à 22% des votants, tandis que les deux autres sont virtuellement abandonnés: le droit de la nationalité fait 9% et l'égalité salariale tout juste 7%. Comme si ces deux revendications n'étaient plus vraiment assumées à gauche ou, hypothèse plus généreuse, se trouvaient prudemment recalées au niveau de la loi plutôt que portées à celui de la Constitution.

Cette mise à l'encan d'initiatives à l'état de projets va dans le sens d'un activisme démocratique sans précédent dans les annales de la Chancellerie fédérale qui tient la chronique des droits politiques. Le recours à l'initiative populaire et au référendum fait partie de l'arsenal du PSS et de l'UDC. deux partis dont les méthodes tendent à se ressembler de plus en plus. L'un et l'autre tiennent leurs militants en haleine à coup d'initiatives et les impliquent dans une action aussi directe que la démocratie à l'échelle fédérale, mieux médiatisée qu'au plan cantonal où les autres partis concentrent leurs interventions.

Les deux grands partis du pays et principaux groupes aux Chambres fédérales manifestent leur capacité d'intégrer les enseignements du marketing politique à l'ère des citoyens connectés en quasi-permanence grâce à leur ordinateur portable ou leur smartphone. Nul doute que l'aptitude à communiquer par les canaux d'information accessibles gratuitement constitue un atout dans la lutte politique. Mais elle exige, paradoxalement, de gros moyens. Or, si l'UDC peut payer elle-même ses propres publications et annonces presse, le PSS veut faire subventionner les journaux papier si l'on en croit sa récente proposition d'aide aux médias, aussi peu crédible que pas vraiment originale.

Comment échapper tant au paradoxe qu'à l'effet miroir qui rapproche dangereusement le PSS de son principal adversaire? Par un projet socialiste renouvelé et développé avec autant d'ardeur que l'art de la communication.

La Confédération suisse et les juges étrangers

Qu'en est-il 722 ans après la signature du pacte de 1291?

Alex Dépraz - 02 août 2013 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/23987

A l'origine de la fête nationale du 1er août, le pacte conclu par les Waldstätten à la mi-été 1291 fait de «l'interdiction des juges étrangers» un principe

fondamental de leur alliance originelle. Après avoir survécu à plus de sept siècles d'histoire, cette interdiction est à nouveau au cœur du débat politique. Mais quel sens donner à cette expression que s'est appropriée l'UDC à l'appui d'un discours nationaliste? Est-ce qu'un juge est étranger dès lors qu'il n'a